

**Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MDPH**

**OBJECTIF**

Apporter une aide au remplissage du dossier pour les personnes de la commune souffrant d'une pathologie que leur médecin ou elles-mêmes souhaitent faire reconnaître par la MDPH.

**!! Dorénavant, la carte européenne de stationnement remplace l'ex macaron GIC et la carte de priorité remplace la carte verte « station debout pénible ».**

**PUBLIC CONCERNE**

Toute personne résidant sur la commune et qui en fait la demande.

**PROCEDURE**

**RETIRER** le formulaire MDPH auprès de Drôme Solidarités ou le télécharger sur internet

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE L'ACCUEIL**

Entretien avec le demandeur pour évaluer la demande qui correspond aux besoins de la personne :

- Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) avec ou sans formation de reclassement (tout public en âge de travailler)
- Attribution d'une carte d'invalidité ou de priorité avec ou sans mention « besoin d'accompagnement » - carte européenne de stationnement
- Demande d'une Allocation Adulte Handicapé (conditions de ressources)
- Demande d'une Prestation de Compensation du Handicap
  - en aide humaine (pour accompagnement de la personne, démarches administratives, pas ou peu de ménage)
  - en aide technique (matériel et ou équipement)
  - en aide animalière

En fonction de la demande, explication et/ou aide au remplissage des formulaires de demande et du projet de Vie. Le dossier complet (8 pages + certificat médical) est remis au demandeur qui l'adresse à la MDPH s'il en a les capacités. Dans le cas contraire, le CCAS le poste.

**Les renouvellements se font 6 mois avant la date d'échéance. Procédure identique**

**PIECES A JOINDRE POUR TOUTE DEMANDE** pour constitution du dossier

- Pièces d'état civil (CNI ou titre de séjour)
- Justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité ou quittance de loyer)
- Jugement de mise sous protection de justice le cas échéant
- + **Pour demande d'AAH et PCH** joindre l'avis d'imposition N-1 et les devis des aménagements ou équipements à prévoir
- + **Pour demande de cartes** : 2 Photos d'identité avec le nom derrière

**CONTACT**

CCAS : 04 75 04 49 00

DRÔME SOLIDARITÉS 0 810 01 26 26

MDPH – Permanence d'Accueil et d'Ecoute au Pôle Social -33 av Général de Gaulle - 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 13h30 à 15h30